Nouvelle face nationale de pièces en euros destinées à la circulation

(2020/C 166/02)

Face nationale de la nouvelle pièce commémorative de 2 EUR destinée à la circulation et émise par Malte

Les pièces en euros destinées à la circulation ont cours légal dans l'ensemble de la zone euro. Afin d'informer le public et toutes les parties qui doivent manipuler les pièces, la Commission publie une description des dessins de toutes les nouvelles pièces ([1]). Conformément aux conclusions adoptées à ce sujet par le Conseil le 10 février 2009 ([2]), les États membres de la zone euro et les pays qui ont conclu un accord monétaire avec l'Union européenne prévoyant l'émission de pièces en euros sont autorisés à émettre des pièces commémoratives en euros destinées à la circulation sous certaines conditions, notamment qu'il s'agisse uniquement de pièces de 2 EUR. Ces pièces ont les mêmes caractéristiques techniques que les autres pièces de 2 EUR, mais un dessin commémoratif hautement symbolique au niveau national ou européen illustre leur face nationale.

Pays émetteur: Malte

Sujet de commémoration: Patrimoine mondial de l'Unesco — Temples préhistoriques de Skorba

Description du dessin: le dessin représente Skorba, un temple préhistorique situé près du hameau de Zebbiegh, au nord-ouest de Malte. Le complexe se compose de deux temples érigés côte à côte. Ces derniers ont été édifiés sur les vestiges d'une localité bien plus ancienne qui ont été découverts à l'extérieur de ce complexe de temples. Skorba ne possède pas le caractère monumental des autres temples que compte l'archipel maltais. Ce site est néanmoins de la plus haute importance car il a permis aux archéologues de définir la chronologie culturelle préhistorique de Malte et d'établir que l'archipel avait connu ses premiers habitants vers 5 000 avant J.-C.. Au-dessus du dessin figure la mention «SKORBA TEMPLES 3600-2500 BC». En bas figurent le nom du pays émetteur, «MALTA», et l'année d'émission, «2020».

L'anneau extérieur de la pièce représente les douze étoiles du drapeau européen.

Volume d'émission: 170 000

Date d'émission: mai-juin 2020

([1]) Voir le JO C 373 du 28.12.2001, p. 1, pour les faces nationales de toutes les pièces émises en 2002.

([2]) Voir les conclusions du Conseil Affaires économiques et financières du 10 février 2009 et la recommandation de la Commission du 19 décembre 2008 concernant des orientations communes pour les faces nationales et l'émission des pièces en euros destinées à la circulation (JO L 9 du 14.1.2009, p. 52).